



Direction Générale des
Services du Département

Direction de la Culture

Service patrimoine

Affaire suivie par : Emmanuelle Martinon
Poste: 01.61.37.36.95.

2011-CG-3-3261

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 septembre 2011

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PLAN EXCEPTIONNEL
D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS POUR LEURS ÉDIFICES CULTURELS (2007-2010)**

Restauration du patrimoine non protégé

Politique sectorielle	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	
Secteur d'intervention	Culture	
Sous-secteur	Patrimoine culturel	
Programme	Aide aux actions de valorisation du Patrimoine	
<i>Données financières</i>	<i>AP</i>	<i>CP 2011</i>
Montant actualisé :	20 000 000 €	2 178 589 €
Montant déjà engagé :	9 469 733 €	183 204 €
Montant disponible :	10 530 267 €	1 995 385 €
Montant réservé pour ce rapport :	24 881 €	0 €

<i>AP</i>	<i>Crédits antérieurs</i>	<i>CP 2011</i>	<i>CP 2012</i>	<i>CP 2013</i>	<i>CP 2014</i>
20 000 000 €	4 356 229 €	2 178 589 €	6 328 477 €	7 136 705 €	0 €

Equipements culturels structurants

Politique sectorielle	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	
Secteur d'intervention	Culture	
Sous-secteur	Patrimoine culturel	
Programme	Action culturelle à vocation pluridisciplinaire	
<i>Données financières</i>	<i>AP</i>	<i>CP 2011</i>
Montant actualisé :	7 600 000 €	599 316 €
Montant déjà engagé :	3 986 885 €	0 €
Montant disponible :	3 613 115 €	599 316 €
Montant réservé pour ce rapport :	420 518 €	0 €

<i>AP</i>	<i>Crédits antérieurs</i>	<i>CP 2011</i>	<i>CP 2012</i>	<i>CP 2013</i>	<i>CP 2014</i>
7 600 000 €	5 000 €	599 316 €	4 280 350 €	2 715 334 €	0 €

Deux des derniers dossiers instruits au titre du Plan exceptionnel d'aide aux collectivités pour leurs édifices culturels (2007-2010) sont proposés pour l'attribution d'une subvention : 24 881 € pour les décors muraux de la chapelle de l'hôpital de Rambouillet et 420 518 € pour le Théâtre de Sartrouville

et des Yvelines, ce qui porte à 189 le nombre d'aides allouées dans le cadre de ce dispositif qui s'achève, soit un financement total de près de 17 millions d'euros.

En votant, le 26 janvier 2007 et pour quatre ans, un Plan exceptionnel d'aide aux collectivités pour le développement de leurs édifices culturels structurants, le Conseil général des Yvelines a souhaité, d'une part, s'impliquer fortement en faveur de la restauration du patrimoine protégé ou non et, d'autre part, renforcer la diversité et la qualité des équipements culturels publics.

Ce dispositif s'adresse aux communes, groupements de communes et comprend :

- une autorisation de programme 2007 de 20 M. € : pour la restauration du patrimoine non protégé et protégé en péril ;
- une autorisation de programme 2007 de 2,9 M. € : à titre d'aménagement du programme d'aide à la restauration du patrimoine protégé – programme complémentaire à celui de l'Etat / Monuments Historiques ;
- une autorisation de programme 2007 de 7,6 M. € : pour la construction ou l'aménagement d'équipements culturels structurants dont la liste est arrêtée.

Le Plan exceptionnel est arrivé à échéance le 31 décembre 2010. Au total, 281 dossiers ont été reçus et instruits dans le cadre de ce dispositif, 189 d'entre eux se sont vus ou doivent se voir accorder une aide départementale.

Les votes se répartissent inégalement sur la durée du Plan exceptionnel : 44 dossiers en 2007, 21 en 2008, 27 en 2009, 50 en 2010 et 47 en 2011.

Les délais d'instruction des dossiers nous ont conduit à vous soumettre 45 dossiers en 2011, soit 5 561 195 € de subventions d'investissement, proposés au vote en séances des 28 janvier, 29 avril, 27 mai et 8 juillet 2011 ; 2 demandes vont vous être présentées aujourd'hui et 2 derniers dossiers sont encore en cours d'instruction.

Il vous est proposé ici d'examiner le cas de 2 demandes : l'une relève du patrimoine non protégé et l'autre des équipements culturels structurants, représentant un total de subventions d'investissement de **445 399 €**

Les modalités de paiement sont celles arrêtées par le Conseil général le 17 décembre 2010, dans le cadre de la délibération portant adoption du budget primitif pour 2011.

Le Département conclura une convention avec chacun des bénéficiaires listés en annexe 1, selon les documents joints en annexes 2 et 3.

PATRIMOINE NON PROTÉGÉ

**RAMBOUILLET, restauration des décors muraux de la chapelle de l'hôpital par l'association « Patrimoine et avenir de Rambouillet et de sa région »
Près de 50 % de 49 851 € T.T.C., plafonnés à 24 881 €**

La chapelle de l'hôpital de Rambouillet, bâtie en meulière et en brique en 1936, s'inscrit dans l'urbanisme et l'histoire des institutions de la commune. Elle est utilisée pour les offices et par les malades de l'hôpital, et est ouverte à tous.

La décoration intérieure de l'édifice est l'œuvre conjointe de deux artistes. Le sculpteur Gaston Le Bourgeois a réalisé le « Christ en croix », sculpté dans une défense d'éléphant et positionné au-dessus de l'autel. Le peintre Raymond Cailly, qui travailla quelques années pour les Galeries Lafayette à Paris et qui a notamment décoré la gare des Chantiers à Versailles, est l'auteur des peintures murales de la chapelle.

Peints à l'huile sur une hauteur de près de 8 mètres, ces décors couvrent les trois murs du chœur et représentent la « Glorification de Marie ». On y voit notamment des malades et des estropiés, accompagnés d'une sœur de Saint-Vincent-de-Paul, congrégation au service de l'hôpital de Rambouillet depuis 1731.

Ces peintures murales se dégradent ; la couche picturale s'est écaillée et des fissures sont apparues sur le support. L'association « Patrimoine et avenir de Rambouillet et de sa région », qui a pour mission de mener des recherches sur l'histoire et le patrimoine de Rambouillet et d'agir pour sa préservation, a entrepris de restaurer ces décors, avec l'accord du Centre hospitalier de Rambouillet, qui est propriétaire de la chapelle.

La restauration des peintures murales, objet de la présente demande, comprend :

- le nettoyage et la remise en peinture des murs de la nef, travaux préalables à toute restauration du chœur ;
- la restauration proprement dite des décors muraux du chœur.

Le Service territorial d'architecture et du patrimoine, dans son avis du 22 octobre 2010, indique qu'il est très favorable à cette restauration.

Le coût de cette opération est estimé à 49 851 € T.T.C., hors honoraires.

La Ville de Rambouillet est sollicitée à hauteur de 15 000 €, soit un peu plus de 30 % des dépenses subventionnables. L'association a sollicité plusieurs mécènes privés pour l'aider à financer l'opération et a obtenu 1 100 € pour le moment.

Le Centre hospitalier de Rambouillet assure l'entretien courant des bâtiments, y compris la chapelle, mais ne peut participer à la restauration de ces décors du fait de ses difficultés financières.

Compte tenu des efforts effectués par l'association pour obtenir le soutien de mécènes, et bien que le projet soit porté par une personne morale de droit privé, il vous est proposé de soutenir cette restauration.

S'agissant d'un édifice non protégé, l'aide du Département s'élève à 50 % des dépenses subventionnables, plafonnée à 24 881 € pour respecter la part des 20 % à la charge du bénéficiaire.

Je vous propose, à titre dérogatoire s'agissant d'une personne de droit privé, d'accéder à la demande de l'association « Patrimoine et avenir de Rambouillet et de sa région », en octroyant une subvention de **24 881 €** pour la restauration des décors muraux de la chapelle de l'hôpital de Rambouillet.

EQUIPEMENTS CULTURELS STRUCTURANTS

SARTROUVILLE, complément nécessaire à la construction de la petite salle de spectacles du Théâtre de Sartrouville et des Yvelines - Centre dramatique national
50% de 841 035 €, soit 420 518 €.

La Commune de Sartrouville porte le projet de construction d'une salle de spectacles supplémentaire au sein du Théâtre de Sartrouville et des Yvelines - Centre dramatique national, dont les travaux doivent commencer au début de l'automne 2011.

Cette petite salle d'environ 250 places, qui sera située à côté de la grande salle pouvant accueillir plus de 800 places, est destinée à s'ouvrir à la diversité des publics et des propositions (enfants, adolescents, familles, théâtre et pluridisciplinaire), afin de partager des formes qui requièrent une qualité d'écoute et une intimité que ne permet pas une grande salle. Elle permettra également des répétitions de spectacles – notamment les productions d'*Odyssées en Yvelines* –, les répétitions avec les publics amateurs, le développement de l'action culturelle, la formation professionnelle à l'art dramatique, ainsi que le partage de l'outil avec des compagnies yvelinoises. Cette extension au grand théâtre dotera le centre dramatique d'un ensemble cohérent, accueillant et opérationnel.

Au regard d'un budget total du projet estimé à 5 353 568 € T.T.C., la Commission permanente du Conseil général a voté, le 12 mars 2010, une subvention de 1 000 000 €, représentant près de 24 % d'une dépense subventionnable de 4 200 308 € H.T. dans le cadre du Plan exceptionnel d'aide aux collectivités pour leurs édifices culturels structurants.

La clé de répartition des autres financeurs était la suivante :

- 1 234 061 € de la Ville de Sartrouville (29,4 %) ;
- 1 009 000 € de la D.R.A.C. (24 %) ;
- 568 885 € de l'Agence Nationale de Renouveau Urbain (A.N.R.U. – 13,5 %) ;
- 388 362 € de la Région Ile-de-France (9,3 %).

Or, le lancement du premier marché de travaux a mis en évidence un important dépassement par rapport aux estimations de départ. Malgré l'effort de la Commune pour compresser le projet, le budget total est ainsi passé à 6 453 386 € T.T.C., incluant les aléas, les provisions sur travaux et les prestations intellectuelles, soit 1 099 818 € T.T.C. de dépassement, dont 841 035 € restent encore à financer.

Ce surcoût met en péril la réalisation de ce projet.

La Ville ayant déjà augmenté sa contribution de 652 574 €, elle sollicite les différents partenaires afin de savoir s'ils peuvent prendre en charge le reste à financer.

Compte tenu des efforts faits par la Ville pour réduire les coûts et pour élever sa participation, et afin de permettre la réalisation de ce projet, il vous est proposé d'attribuer une aide complémentaire à la Commune, sous réserve d'une participation équivalente de la Région Ile-de-France. L'aide départementale s'élèverait ainsi à 50 % des 841 035 € restant à financer, soit 420 518 €.

Je vous propose, à titre dérogatoire s'agissant d'un complément de subvention et d'une demande arrivée après l'échéance du Plan exceptionnel, et sous réserve du vote d'une aide équivalente de la Région Ile-de-France, d'accéder à la demande de la Commune de Sartrouville, en octroyant une subvention de **420 518 €** pour les dépenses complémentaires nécessaires à la construction de la petite salle de spectacles du Théâtre de Sartrouville et des Yvelines – Centre dramatique national.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :